

VALIDATION DES ACQUIS PAR L'EXPERIENCE



OBJECTIFS

La validation des acquis par l'expérience (VAE) est destinée à toute personne souhaitant faire valider son expérience professionnelle par l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre professionnel, CQP).

PRE REQUIS

1 an d'expérience professionnelle minimum.

PUBLIC VISÉ

Toutes les personnes, qu'elles soient salariés, demandeurs d'emploi, indépendants ou en situation de handicap.

DUREE, LIEU

La durée de l'accompagnement est comprise entre 20 et 24 heures, hors travail personnel, sur une période variable en fonction de la date de l'oral indiquée par l'organisme certificateur et du temps de préparation du diplôme visé.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

L'accompagnement VAE est accessible aux personnes en situation de handicap, la prise en compte de besoins spécifiques aura lieu lors de l'entretien préalable.

MODALITES D'ACCES

L'inscription se fait à l'issue de l'entretien préalable, qui est obligatoire, avec la définition du type de financement avec le bénéficiaire et le nombre d'heures souhaitées en vue de l'accompagnement VAE.

TARIFS & FINANCEMENTS

L'accompagnement VAE est éligible CPF.

L'accompagnement VAE peut également être financé à partir du plan de développement des compétences de l'entreprise.

Des facilités de paiements sont possibles pour toute prise en charge personnelle.

TARIFS: 1500€ pour 20h
1700€ pour 24h

METHODES MOBILISEES- MOYENS ET OUTILS

L'accompagnement VAE se déroule de la façon suivante:

- identification de la certification visée et montage du livret 1 de recevabilité
- accompagnement sur le livret 2 de certification
- préparation à l'oral devant le jury
- accompagnement post jury

Un travail individuel en dehors des séances est nécessaire pour la mise en place des livrets 1 et 2 par le candidat.

METHODES MOBILISEES - MODALITES

L'accompagnement VAE peut être effectué à distance ou en présentiel à Saint-Quentin: CCI de l'Aisne - 83 boulevard Jean Bouin. Il se déroule en individuel et peut être fait sur le temps de travail ou en dehors du temps de travail.

Une feuille d'émargement est à signer lors de chaque séance.

Un suivi post VAE à 6 mois, pour le suivi du projet du candidat, est prévu.

Une fiche d'évaluation est à remplir en fin de VAE.

MODALITES D'EVALUATION

Non concerné.

DELAIS D'ACCES

Le démarrage de l'accompagnement VAE se fait au minimum 1 mois après l'entretien préalable. Pour toute prise en charge CPF, le délai de prise en charge est de 11 jours non modifiables.

CONTACT

Olivia BELTRANI - Comm On Board - contact@commonboard.fr - 06.74.63.83.83

Numéro de Siret : 83915519900012 | Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01390 02 auprès du Préfet de région HAUTS-DE-FRANCE